



Communiqué de presse

Paris, le 6 Octobre 2008

Lutte contre la fraude, police fiscale : des annonces imminentes ?

La lutte contre la fraude se trouve à un tournant historique. Il est désormais avéré que la fraude se diversifie, se complexifie et s'internationalise, que son ampleur est telle qu'elle pèse lourdement sur les budgets publics (2 à 2,5 % du produit intérieur brut selon la Commission européenne – soit 38 à 47 milliards d'euros-, 42 à 51 milliards d'euros selon le SNUI). Le gouvernement a déclaré faire de la lutte contre la fraude une priorité mais ses annonces les plus volontaristes concernent toutefois principalement la lutte contre la fraude sociale et ne visent pas (ou si peu) la fraude fiscale. Eric Woerth a eu beau confirmer durant l'été que les lois de finances contiendraient des dispositions sur la lutte contre la fraude fiscale, force est de constater, d'une part, qu'elles se font attendre et, d'autre part, que les chantiers sont nombreux, complexes et enchevêtrés.

Le contexte est le suivant :

- *La lutte contre la fraude est désormais appréhendée sous l'angle « fiscal et social », la fraude sociale apparaissant toutefois comme prioritaire par rapport à la fraude fiscale aux yeux du gouvernement.*
- *Un délit de flagrance fiscale a été créé, mais apparaît déjà particulièrement complexe à mettre concrètement en œuvre.*
- *Une Délégation nationale à la lutte contre la fraude a été créée en Avril dernier, déclinée en comités locaux départementaux en août, mais avec un statut encore flou : s'agit-il d'un lieu d'expertise, de communication et de conseil ou d'une structure qui sera, à terme, dotée de compétences propres ?*
- *La transposition de la troisième directive sur la lutte contre le blanchiment fait l'objet d'âpres débats, de nombreux intérêts souhaitant qu'elle soit appliquée avec parcimonie...*
- *Les paradis fiscaux sont toujours aussi actifs : dans le contexte de crise actuelle, on remarquera qu'ils ont contribué à alimenter la déréglementation financière et la spéculation et qu'ils drainent toujours des flux importants provenant des diverses formes de délinquance financière, dont la fraude.*

Pour le SNUI et Solidaires Douane, après l'affaire du Lichtenstein, et alors que l'on assiste depuis plusieurs années à un mouvement de repli général de l'action publique, c'est peu de dire que la lutte contre la fraude fiscale vit des heures décisives et difficiles, qu'il s'agisse des services de recherche, de gestion ou de contrôle.

Dans ce contexte, la « police fiscale » (ou « cellule judiciaire », le nom n'étant pas connu), déjà annoncée dans le « rapport sur la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale par le biais de paradis fiscaux » établi au printemps dernier par le Ministre des comptes publics à la demande de la Commission des finances de l'Assemblée Nationale, pourrait à première sembler une piste intéressante, et ce d'autant plus que l'affaire du Lichtenstein a démontré, s'il en était encore besoin, l'ampleur du phénomène en matière d'évasion fiscale.

Les deux organisations syndicales, SNUI et Solidaires douanes, ont donc décidé de travailler ensemble sur ce sujet. Car l'expérience du Service national des douanes judiciaires (SNDJ) est riche d'enseignements : la création d'un tel service est très complexe, le mode de fonctionnement d'un tel service diffère en effet radicalement de ceux des services de recherche et de contrôle « classiques ».

Le SNUI et Solidaires douanes entendent porter haut et fort que rien ne serait plus dangereux que de « sortir » cette compétence et cette structure nouvelles d'une sphère fiscale insérée par nature dans le domaine « budgets et comptes publics ». L'architecture des services, des compétences et des procédures doit être pensée de sorte que la création d'un tel service n'enlève rien à l'existant, y demeure connecté et ne le concurrence pas, la principale valeur ajoutée apportée par un tel service devant être sa technicité fiscale. Voici résumé à grands traits l'enjeu de la « police fiscale ».